

Remarques arrivées par mail à la DDT le 4/7/18 à 17h19

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet Methabaz

De : "> Etienne SCHVARTZ (par Internet)" <etienne.schvartz@gmail.com>

Date : 04/07/2018 17:19

Pour : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

M. Etienne SCHVARTZ

Monsieur le commissaire-enquêteur,

1) Suite aux différentes lectures, principalement de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'énergie) un méthaniseur est un outil positif et vertueux pour la gestion des déchets agricoles. Mais, s'y associent des inconvénients et des risques qu'il convient de maîtriser.

2) Parmi les inconvénients celui d'une méconnaissance ou de craintes par rapport à la méthanisation dans la population. Je fais partie de cette population en habitant Fresne-les Reims. Pour éviter ceci l'ADEME a édité des recommandations claires sur la communication à mettre en œuvre. Notamment : **« établir la confiance impose de se faire connaître, donner régulièrement des nouvelles, s'intéresser aux autres, échanger respectueusement, dans la durée. La confiance est fragile, elle doit être soigneusement entretenue. L'attention que porteront les porteurs du projet à établir et à maintenir la confiance conditionnera fortement la capacité des parties prenantes à mieux comprendre leur démarche sur le territoire. »**

Étonnamment la société Methabaz n'a pas choisi cette option.

2) l'étude des chauves-souris (espèce protégée) n'a pas été faite alors que le village de Fresne en héberge de nombreuses. Qu'est-ce qui permet d'affirmer que cette population resterait confinée dans le village sans s'éloigner au-delà de 500m ?

3) La société Methabaz met en valeur p.140 que : **« Au final, la réduction des émissions de GES pour cette installation sera d'environ 8673 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, soit l'équivalent des émissions de 4336 véhicules neufs sur une période d'un an. »**

Ce qui est positif.

Mais si on analyse les émissions de SO<sub>2</sub> émis par la chaudière on constate que le fait de ne pas vouloir désulfurer le biogaz créera des émissions correspondantes à 96 360 véhicules avec pots catalytiques qui rouleraient pendant 1 an sur le site (un véhicule émet 1mg/km de SO<sub>2</sub>

et roule en moyenne 15 000 km/an).

Le SO<sub>2</sub> est agressif pour le calcaire. De nombreuses maisons sont en craie (calcaire le plus friable), et ceci Methabaz ne peut l'ignorer. Aucune étude n'a démontré l'absence d'impact d'une émission de SO<sub>2</sub> à 500m des habitations avec du calcaire. Rien n'a été prévu pour tenir compte de cette particularité architecturale et patrimoniale.

4) Les niveaux de pollution chimique, sonore et les niveaux d'odeur qu'affiche Methabaz sont des niveaux théoriques calculés. L'évaluation est faite sur une modélisation dans la plaine de Prunay qui n'a pas la même configuration que Bourgogne Fresne. Les relevés de la BA112 jusqu'en 2012 sont encore disponibles (<https://fr.windfinder.com/windstatistics/reims>). On remarque alors une différence sur les vents dominants qui sont sud-sud-ouest dans cette plaine et non pas ouest comme à Prunay; ils seraient donc orientés du site vers Fresne et Bourgogne.

De plus, tous ces éléments théoriques seraient modifiés par des situations météorologiques, géologiques, thermiques... non prévisibles à l'heure actuelle : les exemples des épisodes orageux récents, des inondations en sont la preuve tangible à l'échelle nationale ; ils sont donc encore moins prévisibles à l'échelle communale.

Affirmer que la distance de 500m n'amènera pas d'odeur pour les habitants est une preuve de l'inexactitude des études théoriques puisque la population de Bourgogne Fresne peut témoigner des odeurs émises par le site Pomacle/Bazancourt, situé à environ 7km (vol d'oiseau entre le pôle agro-industriel et la mairie de Bourgogne-Fresne).

A l'époque de l'ère numérique, Methabaz pourrait conforter ses affirmations par des enregistreurs sonores, des nez électroniques, des détecteurs de méthane, NH<sub>3</sub>, H<sub>2</sub>S, etc. placés près des habitations les plus proches du site avec

accès public aux informations par internet en temps réel. Un tel dispositif serait rassurant pour la population et permettrait d'anticiper ou de modifier des process en cas de défaillance. .

4) La société Methabaz insiste beaucoup sur la notion d'association agricole. Elle reconnaît p.134 que « **le projet aura donc un impact significatif sur le trafic de poids lourds dans le secteur** » même si elle essaie de le minimiser. Elle ne peut méconnaître les problématiques de circulation des PL dans nos villages puisque des membres de Methabaz en sont issus.

Suite à la reconstruction de 14-18 certaines traversées de village gardent des zones d'habitation identiques au tracé de l'époque, donc rétrécies. Depuis cette période l'activité agricole et la circulation des engins a considérablement augmenté. Les engins agricoles et les PL sont également plus volumineux et plus rapides.

Il paraît donc étonnant que la société Methabaz ajoute un surcroît d'activité avec 208 camions/jour (surtout en période des betteraves où le passage est déjà de 1 camion toutes les 1,84 minute) sans prendre en parallèle l'engagement fort sur sa participation à la conception et la réalisation d'une déviation des villages.

Pour ma part :

- l'absence de communication,
- l'évitement de la réalité exacte de la pollution, de la circulation, du bruit, du patrimoine en s'appuyant uniquement sur des modèles théoriques,
- l'absence de jugement critique sur les données théoriques, sans propositions de correction,

laisse planer des doutes sur l'apport écologique et vertueux de ce projet.

Docteur Etienne SCHVARTZ

9 rue de la Vallée

Fresne-lès-Reims

51110 BOURGOGNE-FRESNE